

AVANT-PROPOS

Le présent projet a pour objet la construction et la rénovation de bâtiments d'infrastructure pour accueillir le programme « SCORPION » sur le site du Régiment d'Infanterie Chars de Marine à Poitiers (86).

Le programme SCORPION vise à renouveler et moderniser des capacités de combat « au contact » de l'armée de Terre autour de nouvelles plateformes et d'un système d'information du combat unique.

L'un des lieux de développement de ce programme « SCORPION » se situe au sein du Régiment d'Infanterie Chars de Marine (RICM) dans le quartier LE PULOCH à POITIERS (86) où des bâtiments seront nouvellement créés afin d'accueillir les engins blindés de nouvelle génération.

Les bâtiments nouvellement créés permettront d'accueillir :

- dans la ZONE SUD « Quartier LE PULOCH »-espace technico opérationnel 1 :
 - un atelier de maintenance et de réparation de véhicules blindés (AMA) ;
 - un magasin multi technique d'entreposage des pièces détachées (MMT) ;
 - l'aire de lavage légèrement réaménagée avec l'ajout d'une passerelle de part et d'autre de la travée ;
 - un local « déchets » de 31 m².

- dans la ZONE NORD « quartier LADMIRAULT »- espace technico opérationnel 2 :
 - un bâtiment d'apprentissage et d'exercices de simulation (BDS) ;
 - deux hangars de remisage des engins blindés (H09 et H15) ;
 - la reconstruction du bâtiment 0051 de 57 m².

Au regard de ce projet de création d'un nouvel atelier de réparation de véhicules blindés au sein du bâtiment projeté AMA, des bâtiments existants (n°62, n°65, n°98, n°64) recevant déjà des activités de maintenance / réparation des véhicules, et des aires extérieures de stationnement des engins, l'établissement sera désormais soumis au **régime d'enregistrement sous la rubrique 2930-1-a)** de la nomenclature des ICPE. La surface totale retenue au titre de cette rubrique 2930-1-a) s'élève à **14 188 m²**.

Aussi, le RICM dispose notamment d'une déclaration au titre de la rubrique 4220-3 pour son stockage de munitions. Dans le cadre du projet SCORPION, une soute à munition sera nouvellement créée en remplacement de l'existante et avec une augmentation des capacités de stockage. En concertation avec l'inspection des installations classées, cette nouvelle soute à munition sera décrite de manière détaillée dans le dossier de déclaration au titre des ICPE qui sera fourni indépendamment du présent dossier d'Enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2930-1-a.

L'Établissement du service d'infrastructure de la défense (ESID) de Bordeaux exploite deux chaufferies implantées dans les bâtiments n°10 et n°73 et déclarées au titre de la rubrique 2910-A-2 (installations de combustion) de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La présente demande d'enregistrement a ainsi été réalisée conformément aux *articles R.512-46-1 et suivants du Code de l'environnement*.

Conformément à l'article L.512-7Ibis du Code de l'environnement, pour un projet soumis à enregistrement au titre des ICPE, cet enregistrement porte également sur les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) relevant de l'article L. 214-1 du Code de l'environnement que leur connexité rend nécessaires à l'ICPE ou dont la proximité est de nature à en modifier notablement les dangers ou inconvénients. Ils sont alors regardés comme faisant partie de l'ICPE et ne sont pas soumis aux dispositions des articles L. 214-3 à L. 214-6 du Code de l'environnement.

Le projet fait également l'objet d'une demande de permis de construire dont le récépissé est fourni en Pièce jointe n°7.

Dans la phase de conception de ce projet, le RICM a notamment sollicité les compétences pluridisciplinaires des cabinets suivants :

- ESID Bordeaux : Maître d'œuvre ;
- ADA : Cabinet d'architectes ;
- AHIDA Conseil : Bureau d'études en environnement et ICPE.